

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 22 décembre 1965 ;
- VU le Décret N°558/PR du 31 décembre 1966, portant formation du Gouvernement ;
- VU l'Accord de Coopération entre la République Française et les Républiques membres de l'Union Monétaire Ouest-Africaine en date du 12 mai 1962, ratifié par la loi N°62-22 du 6 juillet 1962 ;
- VU le Décret N°99/PR-SGG du 26 février 1966, portant nomination d'administrateurs titulaires au conseil d'administration de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D É C R Ê T E :

Article 1er - Est et demeure rapporté le décret N°99/PR-SGG du 26 Février 1966, portant nomination d'administrateurs titulaires au conseil d'administration de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

Article 2 - Mr Christian JOHNSON, Directeur de l'Office des Changes, est nommé Administrateur titulaire pour représenter la République du Dahomey au conseil d'administration de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, en remplacement de Mr Paul GONCALVES.

Article 3 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 6 Mars 1967

Par le Président de la République,

Le Ministre des Finances et
des Affaires Economiques,


Général Christophe SOGLO

Bertin BORNA

Ampliations : PR 4 - MFAE 4 - CS 6
BCEAO-Paris 4 - BCEAO-Cotonou 4 -
SGG 4 - Ministères 8 - Intéressés 2 -
IAA 1 - DGAJL 2 - Gde.Chanc. 1 -
JORD 1.